

Association la P'tite Brosse



Siège social : 6, place F. Mitterrand – mairie - 37270 – Montlouis s/Loire

SIREN 902 779 735

Courriel : laptitebrosse@gmail.com

Site internet : laptitebrosse.org

La mise à disposition d'un broyeur à végétaux s'inscrit dans les objectifs de l'association la P'tite Brosse d'aider les particuliers à limiter leur impact sur l'environnement. Il rentre dans le cadre de l'économie circulaire. Utilisé seulement 1 à 3 fois par an, un broyeur à végétaux est adapté à un usage partagé plutôt qu'à un achat personnel. Ce broyeur à végétaux a vocation à être déplacé dans les jardins des particuliers et le broyat ainsi créé utilisé sur les lieux mêmes. Son usage limitera les déplacements en déchetterie. On estime qu'1 à 2 m³ de déchets végétaux par terrain pourraient éviter soit un poids de 200 à 600Kg / foyer utilisateur (source : La librairie ADEME - Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts mis en ligne le 26/11/2020).

Le broyat permettra ainsi la création d'un compost équilibré en ajoutant le carbone issu du bois et épandu directement dans les jardins. Il pourra servir de paillage et ainsi aider à maintenir une humidité au niveau des racines (en limitant les arrosages). Il enrichit les sols à partir de ces matières brunes (carbone contenu dans le bois) produites sur le terrain.

L'achat du broyeur a été permis grâce à la subvention du syndicat Touraine Propre 2026.

Convention de prêt du broyeur de végétaux

Entre l'association la P'tite Brosse dont le siège est la mairie, 6 place François Mitterrand, 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE,

ET

L'emprunteur (Nom / Prénom , adresse, N° de téléphone, courriel, date de prêt demandés et à renseigner feuille A)

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition aux particuliers du broyeur de végétaux (coût du matériel : 1900 € TTC) par l'association la P'tite Brosse

Article 2 : Description du bien

Broyeur à végétaux électrique STILH GHE 420

Poids : 52 kgs . Puissance 3000W. tension 230V.

Capacité de découpe des branchages maximale : 5 cm de diamètre

Matériel de protection : 1 paire de lunettes et 2 paires de gants

Il est pris en charge par le particulier après prise de rendez-vous, sur Montlouis sur Loire (adresse communiquée lors du RDV).

Article 3 : Conditions générales

L'emprunteur ne peut en aucun cas l'utiliser pour un usage professionnel, ni le céder, sous-louer, prêter ou donner en gage ou en nantissement.

En contrepartie du prêt du broyeur, l'emprunteur s'engage à utiliser le produit issu du broyage (= le broyat) chez lui pour le compostage de ses déchets fermentescibles ou le paillage de ses plantations, et à ne pas le déposer en déchetterie.

Article 4 : Modalités de location

Dossier de réservation

Il est demandé à l'emprunteur de remplir et de signer le présent contrat et de fournir :

- Une photocopie d'un titre d'identité de l'emprunteur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie de son assurance responsabilité civile en cours de validité
- Un chèque de caution d'un montant de 1500 € qui sera conservé par l'association la P'tite Brosse pendant 15 jours.

Durée de la location

La location est possible à la journée ou pour un week-end.

Chaque location est limitée à 2 jours consécutifs.

La location commence au moment de la remise du matériel entre les mains de l'emprunteur et se termine au moment de sa restitution sur les lieux du prêt.

Le loueur s'engage à respecter les heures de rendez-vous fixées pour le retrait et le retour du matériel afin de ne pas compromettre l'organisation du service.

« Tarifs » en 2026

Les tarifs applicables sont :

A la journée : le prêt est gratuit pour les adhérents de l'association la P'tite Brosse et le montant forfaitaire de 5 € pour les non adhérents.

Le week end : le prêt est de 5 euros pour les adhérents de l'association la P'tite Brosse et le montant forfaitaire de 10 € pour les non adhérents.

Chaque jour de retard sera facturé 100 euros.

Retrait du broyeur

Pour retirer le broyeur, l'emprunteur convient d'un rendez-vous avec le référent de l'association la P'tite Brosse à partir de l'adresse mail : laptitebrosse@gmail.com

Le rendez-vous est obligatoirement programmé à l'avance.

Un état des lieux préalable à la location sera rempli entre l'association la P'tite Brosse et l'emprunteur. Cet état des lieux sera la base de comparaison de l'état du broyeur lors de son retour.

Le broyeur et les accessoires étant vérifiés avant le retrait, le matériel ne présente aucun défaut de fonctionnement.

A l'occasion du retrait, il sera présenté à l'emprunteur le fonctionnement du broyeur (mise en service, consignes pendant le broyage, ...) et les règles de sécurité, et remis la notice d'utilisation du broyeur. Ainsi, en cas de doute lors de l'utilisation du broyeur, l'emprunteur pourra se référer à la notice d'utilisation fournie.

L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel confié selon les préconisations qu'il a acceptées.

Transport du matériel

Le broyeur rentre dans un coffre de voiture (sièges arrières abaissés)

Stockage

Pendant toute la période de mise à disposition, l'emprunteur devra stocker le matériel dans un lieu sûr et à l'abri de la pluie.

Restitution du broyeur

Pour restituer le broyeur, l'emprunteur conviendra d'un rendez-vous de retour lors du retrait.

Le matériel est mis à disposition en parfait état de marche et de propreté. Celui-ci devra être restitué ainsi. L'état des lieux préalable au prêt rempli sera la base de comparaison de l'état du broyeur à son retour.

Il sera procédé à une vérification de l'état du matériel en présence de l'emprunteur.

L'emprunteur devra nettoyer le broyeur (si possible à l'aide d'un souffleur).

Chaque élément fourni (rallonge, matériel de protection) avec le broyeur devra être restitué.

Demande d'évaluation du volume du broyat généré

Article 5 : Responsabilités de l'emprunteur

Accident corporel

L'emprunteur s'engage à porter des équipements de protection individuels fournis avec le matériel : protections auditives, casque et gants.

L'emprunteur s'engage à être l'utilisateur exclusif du broyeur.

L'emprunteur s'engage à éloigner enfants et animaux domestiques lors de l'usage du broyeur.

L'association la P'tite Brosse se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel causé par une utilisation non conforme du matériel ainsi qu'à un manquement au port d'équipements de protection individuels. L'utilisateur s'engage donc à respecter les règles de sécurité transmises.

Assurance

L'emprunteur, qui en a la garde, reste seul responsable de tous les dommages pouvant survenir au matériel qui lui est confié (casse, vol, disparition, ...). Il s'engage à souscrire notamment toutes assurances pour garantir le matériel (transport compris) et l'utilisateur (assurance responsabilité civile). Ainsi, les attestations d'assurance sont exigées pour la constitution du dossier de réservation.

Dysfonctionnement du matériel

L'emprunteur est responsable de l'utilisation du matériel et des dommages subis par ce matériel lors de la location. Il assume les conséquences financières des sinistres. Ainsi, les frais de réparations seront facturés à l'emprunteur. En cas de perte totale, la valeur de référence est fixée en objet de la présente.

En cas de nécessité de procéder à une réparation du matériel, l'emprunteur devra avertir dans les meilleurs délais l'association la P'tite Brosse. Aucune réparation ni aucun démontage ne peut être entrepris par l'emprunteur, sous peine de lui être facturée ou de ne pas récupérer sa caution.

Il est précisé qu'aucun membre de l'association ne se déplacera sur le site accueillant le broyeur, pour quelque raison que ce soit.

Caution

Un chèque de caution de 1500 € à l'ordre de l'association la P'tite Brosse sera à fournir avec le dossier de réservation. Il sera conservé 15 jours par le prêteur afin de vérifier le bon état de fonctionnement du broyeur.

En cas de dommages, selon les réparations et leur montant, elles seront facturées au particulier. Le chèque de caution sera conservé le temps de connaître le montant de la réparation. La réparation sera ensuite facturée à l'emprunteur et le chèque de caution restitué ou détruit. En revanche, dans le cas où le matériel serait fortement détérioré, le chèque de caution sera encaissé.

ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE LOCATION BROYEUR

Numéro de mise à disposition :

Identification de l'équipement : broyeur : STILH GE 420 et fournitures annexes

Vérifications effectuées :

- Structure générale (châssis, carrosserie, peinture) : [Bon état / Rayures / Bosses / Autre]
- Moteur et systèmes mécaniques : [Fonctionnel / Bruits anormaux / Autre]
- Système électrique et commande : [Fonctionnel / Dysfonctionnements constatés]

Autres remarques : [Détails supplémentaires]

Photos prises: Oui / Non

Signatures des deux parties après vérification.

Nom du référent de la P'tite Brosse
en charge de cette mise à disposition :

L'utilisateur :

Date et heure du retour :

Vérifications effectuées :

- Structure générale (châssis, carrosserie, peinture) : [Bon état / Rayures / Bosses / Autre]
- Moteur et systèmes mécaniques : [Fonctionnel / Bruits anormaux / Autre]
- Système électrique et commande : [Fonctionnel / Dysfonctionnements constatés]

Autres remarques : [Détails supplémentaires]

Photos prises: Oui / Non

Signature des deux parties après vérification.

Nom du référent de la P'tite Brosse
en charge de cette mise à disposition :

L'utilisateur :

Convention de prêt du broyeur de végétaux

Entre l'association la P'tite Brosse dont le siège est place François Mitterrand, 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE;

ET

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Immatriculation du véhicule: _____

Date de prêt : du / / à h

au / / à h

L'emprunteur déclare avoir pris connaissance des conditions de prêt et les accepter sans aucune exception ni réserve.

Fait en un exemplaire *(Une copie sera envoyée par mail à l'emprunteur)*

À _____, date et horaire de départ: date et horaire de restitution:

Signature de l'emprunteur

Volume (ou poids) de végétaux broyés :

	broyeur	rallonge	Paire de gants	lunette	sac
emprunt					
retour					